



Congés payés en Apprentissage en fin de contrat

Par **benoitV**, le **07/07/2015 à 16:44**

Bonjour, rnrnJ'ai une question concernant les Congés Payés.rnrnIl me reste actuellement 20 CP (N-1 période de Mai à Mai sous la convention du caoutchouc (je crois)), mon contrat se termine fin Août.rnrnMon employeur à t'il le droit de ne pas me les payer à la fin du contrat (apprentissage) (solde tout comptes).rnrnCela serait donc perdu pour moi ? ou un recours au prud'homme serait possible ?rnrnDans l'attente d'une réponse, merci,rnrnBonne journée.

Par **citoyenalpha**, le **08/07/2015 à 16:43**

Bonjourrnrnmerci de préciser la période des CP rnmaj 2013/maj 2014rnou maj 2014/maj 2015rnrndans le premier cas quel motif pour ne pas avoir posé les CP rnrnRestant à votre disposition